

ENQUÊTE



QUESTIONNAIRE À NOUS RENVoyer POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS

Un questionnaire vous est adressé concernant votre éligibilité aux subventions en vigueur. **Votre retour est très important pour permettre d'anticiper les démarches auprès des organismes financeurs.**

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Le questionnaire comprend également une partie dédiée à des questions techniques sur votre logement pour permettre de définir au mieux le programme de travaux sur l'ensemble de votre résidence.

Merci de votre retour avant LUNDI 10 JANVIER.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

UN PROJET DE RÉNOVATION EN COPROPRIÉTÉ REPOSE SUR LA CO-CONSTRUCTION !

En tant que copropriétaire, vous êtes acteurs de votre projet, c'est votre copropriété !

Nous prenons en compte vos attentes, vos doutes et restons à votre écoute de manière permanente.

VOTRE IMPLICATION EST IMPORTANTE POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET !



INFO COVID-19 : AGIR EN SÉCURITÉ POUR LA SANTÉ DE TOUS !

La crise sanitaire et économique que nous connaissons actuellement nous rappelle à quel point il est important de vivre dans un logement confortable en été comme en hiver ; un logement qui soit moins énergivore donc moins coûteux et surtout plus sain.

Plus que jamais, vos préoccupations sont nos préoccupations !

Pour vous accompagner dans ce contexte, Hauts-de-France Pass Copropriété s'engage : respect des gestes barrières, précautions sanitaires. Tout est mis en oeuvre par nos techniciens, les artisans pour continuer de vous accompagner dans les meilleures conditions !



Résidence Les Hirondelles

votre projet de rénovation énergétique

copro news #1

décembre 2021

C'est avec plaisir que nous vous adressons votre toute première «copro news» dédiée à la rénovation énergétique de votre copropriété. Un projet en copropriété est fait de multiples étapes, incluant de nombreux acteurs. Ce n'est pas simple ! Cette lettre a donc pour objectif de vous transmettre de l'information lors des futures grandes étapes de votre projet.

Lors de l'assemblée générale du 24 juin 2021, votre copropriété a souhaité s'engager dans un projet de rénovation énergétique avec l'accompagnement de notre dispositif, Hauts-de-France Pass Copropriété.

Depuis ce jour, notre équipe a travaillé au recrutement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui va vous accompagner tout au long du projet. L'appel d'offres lancé en août 2021 a permis d'obtenir trois candidatures pour la mission de maîtrise d'oeuvre et de retenir le maître d'oeuvre Bureau Veritas Solutions.

Dans cette première lettre, nous abordons les sujets suivants :

- Que s'est-il passé depuis l'assemblée générale de juin ?
- Qui sont les acteurs de votre projet de rénovation énergétique ?
- Quelles sont les prochaines étapes vers la rénovation de votre copropriété ?

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question. Nous vous souhaitons bonne lecture. À bientôt.

POUR TOUTE QUESTION :

- sur la partie subventions/financements :

Anthony DELGRANGE
(URBANIS)
macopro@urbanis.fr

- sur la partie technique :

Kemal M'Foungoulie
kemal.mfoungoulie@hautsdefrance-spee.fr
03 65 88 95 63



Le 24 juin 2021, l'Assemblée Générale des copropriétaires a franchi la **première étape du projet de rénovation de votre résidence** en votant à la majorité l'adhésion au Hauts-de-France Pass Copropriété. Elle couvre le recrutement d'un maître d'oeuvre, la réalisation du diagnostic global de votre copropriété, la réalisation d'une enquête d'éligibilité sur les subventions auxquelles peuvent prétendre chaque propriétaire, et la réalisation du rapport amiante et plomb avant travaux. L'objectif étant de présenter à la prochaine Assemblée Générale, un programme de travaux adapté et une première estimation du coût des travaux.

Ce qu'il s'est passé depuis l'Assemblée Générale ...



La suite des étapes :

La prochaine Assemblée Générale permettra de présenter à l'ensemble des copropriétaires les **principales étapes d'un projet de rénovation**, de présenter le rendu de l'étude du maître d'oeuvre : préconisations de travaux, évaluation énergétique, chiffrage du coût des travaux et d'informer sur le panel des aides mobilisables.

À l'issue de cette seconde Assemblée Générale, vous serez amené à **voter pour la continuité du projet**. La prochaine étape étant la **consultation des entreprises** pour permettre d'obtenir des devis, d'affiner le coût de l'opération, de faire des estimations de quote-part travaux par typologie de logement, et d'**identifier les aides mobilisables pour chaque copropriétaire** (courrier, tenue de permanences).



Il collecte et analyse l'ensemble des documents techniques de la résidence (audit thermique, plans, diagnostic architectural etc.).



Il fait un état des lieux précis et actualisé de votre bâtiment et effectue des relevés sur les parties communes.



Il consulte le service urbanisme de la ville pour concevoir un projet en accord avec les règles d'urbanisme.



Tout cela dans le but d'élaborer un programme de travaux sur les parties communes permettant un gain énergétique et financier en tenant compte des particularités de votre résidence (technique, architectural mais aussi d'occupation).



Les acteurs de votre projet

PASS COPROPRIÉTÉ

Hauts-de-France Pass Copropriété est un service 100% public d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par la Régie régionale du SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique). Le dispositif vise à faciliter la rénovation énergétique de votre copropriété. Hauts-de-France Pass Copropriété, en lien avec le conseil syndical et votre syndic, fait bénéficier votre copropriété des compétences nécessaires à la réussite du projet en garantissant la bonne traduction de vos besoins auprès de l'ensemble des acteurs du projet (recrutement des équipes techniques, suivi du chantier, recherche de financement, etc.).

SQUARE HABITAT LOOS

votre syndic, vous accompagne au quotidien dans la gestion de la copropriété. Vous lui avez donné pouvoir par délibération de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021 pour agir en votre nom et signer avec Hauts-de-France Pass Copropriété le contrat d'adhésion au dispositif permettant de lancer la première étape du projet de rénovation de votre résidence.

URBANIS

est un bureau d'études et de conseil indépendant spécialisé dans l'habitat, l'urbanisme, la transition énergétique et l'ingénierie sociale. Dans le cadre de votre projet, il vous informe et vous accompagne pour le montage des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes.

=> URBANIS est l'assistant à maîtrise d'ouvrage mis à disposition sur votre projet dans le cadre du dispositif AMELIO COPRO de la MEL.

BUREAU VERITAS SOLUTIONS (MOE)

a été missionné pour réaliser l'audit global de votre résidence. Ils s'assureront du bon déroulement du projet grâce par la définition d'un programme de travaux optimal (solutions techniques, gain énergétique, contraintes architecturales), la mise en concurrence des entreprises et un suivi rigoureux du chantier (respect des délais et du budget).

et bien entendu, votre **CONSEIL SYNDICAL** qui participe activement à l'élaboration du projet de rénovation de votre résidence.